



Commune de GARAT
(Charente)

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

Délibération n° 2016-06-02

Nombre de conseillers

Afférents au conseil municipal : 19
En exercice : 19
Présents : 13 + 4 représentés
Absents : 2

Date de la convocation

02/06/2016

Objet de la délibération

Elaboration du PLU
Arrêt du PLU

L'an deux mil seize, le huit juin à 20h00, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Marc CHOISY, Maire.

Présents : M. Choisy, Maire

M. Vergnaud, M. Rullier, Mme Fleurant, M. Dugué, adjoints
Mme Simonnot, M. Primault, M. Bonnin, M. Cahorel, Mme Bosquet, Mme Nouard, M. Faure, Mme Faucher, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs: Mme Merienne à M. Dugué, Mme Roy à M. Bonnin, M. Saillio à M. Primault, M. Drouaud à M. Rullier.

Absents: Mme Labbaci, Mme Drinkwater.

Secrétaire: M. Vergnaud

M. le Maire expose au conseil municipal:

- Les objectifs de l'élaboration du plan local d'urbanisme;
- Les modalités de concertation mise en œuvre et le bilan qu'il convient d'en tirer;
- Le débat qui a eu lieu au sein du conseil municipal lors de la séance du 14 octobre 2015 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables;
- Les éléments essentiels du projet de plan local d'urbanisme;
- Les avis émis par les collectivités ou organismes associés ou consultés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.123-9 et suivants, L.300-2 et R.123-18 et suivants;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2012-09-08 en date du 13 septembre 2012 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme et définissant les modalités de concertation mises en œuvre à l'occasion de cette élaboration;

Vu le débat sur les orientations du PADD au conseil municipal n° 2015-10-03 en date du 14 octobre 2015;

Donne acte au maire du bilan de la concertation mise en œuvre à l'occasion de l'élaboration du projet de plan local d'urbanisme, dont les modalités correspondent à celles qui ont été définies par délibération du conseil municipal en date du 13 septembre 2012.

- **arrête** le projet de plan local d'urbanisme, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Conformément à l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme, le projet de plan est tenu à la disposition du public en mairie.

- **charge** M. le Maire de mettre en œuvre la présente délibération qui sera transmise, accompagnée du projet de plan annexé :
 - aux Personnes Publiques Associées listée dans l'annexe à la présente délibération

Et à leur demande :

- aux mairies des communes limitrophes et aux présidents des établissements publics de coopération intercommunale "intéressés" compétents en matière d'urbanisme, qui ont demandé à être consultés sur le projet de plan local d'urbanisme.

Affichée en mairie pendant un mois, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Urbanisme.

Fait et délibéré à Garat, le 08 juin 2016
Pour extrait conforme au registre
Garat, le 20 juin 2016
Le Maire, signé : Jean-Marc CHOISY



Personnes Publiques Associées à consulter
Arrêt-Projet PLU

COMMUNE DE GARAT
ANNEXE ALA DELIBERATION DU 08 JUIN 2016

Transmission le 14 JUIN 2016

MISE A JOUR : 09/06/2016

Services	Adresse	Consultation Commune / DDT	Consultation obligatoire / optionnelle	Dossier papier / CD & zonage papier
Préfecture de la Charente Monsieur le Préfet	7/9 rue de la Préfecture - CS 92301 16023 ANGOULEME Cedex	Commune	obligatoire	Dossier papier
DDT - SUHL Service Urbanisme, Habitat, Logement	7/9 rue de la Préfecture - CS 12302 16023 ANGOULEME Cedex	Commune	obligatoire	Dossier papier & CD
DDT - SEER Service Eau, Environnement et Risques	7/9 rue de la Préfecture - CS 12302 16023 ANGOULEME Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
DDT - SAAT Service Analyse et Aménagement du Territoire	7/9 rue de la Préfecture - CS 12302 16023 ANGOULEME Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
DDT - SEAR Service Economie Agricole et Ruralité	7/9 rue de la Préfecture - CS 12302 16023 ANGOULEME Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
DDT - Unité ADS	7/9 rue de la Préfecture - CS 12302 16023 ANGOULEME Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers Monsieur le Président	Préfecture de la Charente 7/9 rue de la Préfecture - CS 12302 16023 ANGOULEME Cedex	Commune	Saisine obligatoire après arrêt	CD & zonage papier
Mission Évaluation Environnementale DREAL	Cité administrative rue Jules Ferry - BP 55 33090 BORDEAUX Cedex	Commune	Saisine si PLU soumis à Évaluation Environnementale	CD & zonage papier
Agence Régionale de Santé Délégation Territoriale de la Charente	8 rue du Père Wrésinski - B.P. 11408 16017 ANGOULEME Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
Direction Régionale des Affaires Culturelles Monsieur le Directeur	Service de l'Archéologie 102 Grand'Rue 86020 Poitiers Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
DREAL Mission Évaluation Environnementale	Cité administrative rue Jules Ferry - BP 55 33090 BORDEAUX Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
DDCSPP Service Surveillance Animale & Prévention des Nuisances	7/9 rue de la Préfecture - CS 22 303 16 023 ANGOULEME Cedex	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France	Bâtiment B - Cité Administrative 4 rue Raymond Poincaré 16000 ANGOULEME	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
Service Départemental d'Incendie et de Secours Monsieur le Directeur Départemental	43 rue Chabernaud 16 340 LISLE D'ESPAGNAC	DDT	obligatoire	CD & zonage papier
GRT Gaz Région Centre-Ouest	Site d'Angoulême - Z.I. de Rabion 62 rue de la Brigade RAC 16 021 ANGOULEME Cedex	DDT	Si présence d'un périmètre autour d'une canalisation	CD & zonage papier
Conseil Départemental Monsieur le Président	55 rue de l'Arsenal 16000 ANGOULEME	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Conseil Régional Madame la Présidente	15 rue de l'Ancienne Comédie 86000 POITIERS	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Chambre d'Agriculture Monsieur le Président	Zone d'emploi Ma Campagne 16000 ANGOULEME	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Chambre de Commerce et d'Industrie d'Angoulême Monsieur le Président	27 place Bouillaud 16021 ANGOULEME Cedex	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Chambre des Métiers Monsieur le Président	68 avenue Gambetta 16000 ANGOULEME	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Autorité Organisatrice des Transports Urbains	Grand Angoulême 25 bld Besson Bey 16023 ANGOULEME Cedex	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Institut National de l'Origine et de la Qualité	3 rue Samuel de Champlain 16100 CHATEAUBERNARD	Commune	obligatoire	CD & zonage papier
Centre Régional de la Propriété Forestière	Délégation de Poitou-Charentes 15 rue de la Croix Cadoue - BP 40110 86240 SMARVES	Commune	obligatoire si réduction espace boisé	CD & zonage papier
ONF	BP 531 86020 POITIERS Cedex	Commune	Si commune concernée par forêt domaniale	CD & zonage papier
Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement Monsieur le Directeur	31 boulevard Besson Bey 16000 ANGOULEME	Commune	Selon volonté des élus	CD & zonage papier
Communauté de Communes de la Vallée de l'Échelle	Mairie 16410 BOUEN	commune	Selon volonté des élus	CD & zonage papier
Communes limitrophes*	À définir par la commune	Commune	Si demande faire*	CD & zonage papier

Services	Adresse	Consultation Commune / DDT	Consultation obligatoire / optionnelle	u
SCOT (si commune dans périmètre de SCOT publié)	Syndicat Mixte de l'Angoumois - Bd Besson Bey 16000 ANGOULEME	Commune	obligatoire	CD & zonage

